ENVIRONNEMENT

La centrale photovoltaïque de Crucey-Villages fête ses cinq ans

La centrale photovoltaïque de Crucey-Villages, l'une des plus puissantes d'Europe au sol, construite sur une ancienne base de l'OTAN, a été mise en service en septembre 2012.

Le parc de 741 150 panneaux photovoltaïques sur une surface d'environ 250 hectares dont 130 recouverts par les panneaux, produit de l'électricité pour l'équivalent de la consommation de plus de 28 000 habitants. L'énergie solaire captée par les panneaux est directement injectée dans le réseau de distribution électrique.

Cette ancienne base de l'OTAN a nécessité, avant même la construction de la centrale, des travaux importants de réhabilitation. Le site a été reconverti en moins de deux ans, le temps de désamianter et détruire 80 bâtiments, puis de dépolluer les terrains.

Le département a voulu saisir l'opportunité qui lui était présentée de réhabiliter un site désaffecté et pollué tout en participant à l'effort national en faveur des énergies renouvelables. Et cela sans construire sur des surfaces agricoles cultivables.

EDF Énergies Nouvelles dispose de 28 années d'exploitation de cette centrale photovoltaïque.
À l'issue de cette période, la centrale de Crucey-Villages pourra faire l'objet d'un démantèlement par EDF Énergies Nouvelles afin que la collectivité puisse retrouver l'usage de terrains dépollués et restaurés ▪

MON ACTIVITÉ AU SÉNAT DEPUIS 12 MOIS

363

interventions en commission des finances, dont le champ d'activité est très large : examine les lois de finances, traite des aspects fiscaux et financiers de la législation, et dispose de prérogatives particulières en matière de contrôle budgétaire.

425

interventions en séance publique, qui est le temps fort de l'activité parlementaire, le moment de la décision du Sénat sur tous les sujets soumis à notre examen.

29

rapports écrits, mis en ligne sur www.alberic-de-montgolfier.fr dès leur parution (rapports sur les projets et propositions de loi, rapports des missions d'information et des commissions d'enquête).

Chaque année, plusieurs classes d'Eure-et-Loir viennent **visiter le palais du Luxembourg** le temps d'une demie journée. Si vous aussi vous souhaitez mettre en place **un projet pédagogique** autour du fonctionnement du Parlement et des institutions républicaines, mon équipe parlementaire se tient à votre disposition pour tout renseignement.

VOUS POUVEZ ME CONTACTER

au Sénat, 15 rue de Vaugirard, 75291 Paris Cedex 06 ▪ Tél : 01 42 34 34 61
a.de-montgolfier@senat.fr ou www.alberic-de-montgolfier.fr
Suivez mon actualité sur Twitter : @aldemontgolfier et sur facebook

L'EURE-ET-LOIR AU SENAT

JUILLET & AOÛT 2017

LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE SÉNATEUR **ALBÉRIC DE MONTGOLFIER**

COMMISSION DES FINANCES

LA DETTE PUBLIQUE FRANÇAISE : UN DÉFI POUR L'AVENIR

À l'occasion de la publication de son rapport d'information sur les enjeux liés à la dette publique, la commission des finances a proposé des pistes pour maîtriser l'endettement public

À quelques brèves exceptions, **la dette publique de la France a progressé de manière inexorable depuis une quarantaine d'années,** du fait d'une maîtrise insuffisante des dépenses publiques. En 2016, la dette publique représentait 96,3 % de notre richesse nationale, soit un endettement de 75 850 euros par ménage. Malgré la faiblesse des taux d'intérêt, la charge de la dette excède les dépenses consacrées à la défense ou le produit de l'impôt sur les sociétés.

La dette publique constitue aujourd'hui un poids pour notre économie.

En effet, **elle n'a pas pour objet de financer principalement des investissements, les dépenses préparant l'avenir, ou d'amortir les chocs économiques**. À titre d'illustration, les dépenses publiques de recherche sont passées de 1,8 % du PIB en 1995 à 1,3 % en 2015.
De plus, **la France fait partie des États les plus lourdement endettés de la zone euro** ce qui pèse sur sa croissance et induit un véritable risque pour les finances publiques en cas de remontée des taux d'intérêt. Si le déficit budgétaire n'est pas maîtrisé, une hausse des taux de 2 % en 2017 se traduirait par un surcroît de 9,3 milliards d'euros pesant sur le budget de l'État dès 2018, soit un montant supérieur au budget annuel de la justice.

Aujourd'hui, **un recul de notre endettement ne peut plus être attendu d'un fort rebond de notre croissance économique et de l'inflation,** comme cela a été le cas au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il faut donc cesser de remettre la maîtrise de la dette à demain.

Infléchir la trajectoire de la dette suppose d'abord de réduire les dépenses publiques, ce qui implique des réformes de structure courageuses, concernant par exemple le temps de travail dans la fonction publique, la réorganisation des missions de l'État, ou les régimes de retraite.

Mais la diminution de la dette ne saurait constituer l'alpha et l'oméga de notre stratégie budgétaire : il faut également soutenir la croissance et alléger la pression fiscale qui pèse sur l'activité en France. C'est pourquoi la commission des finances propose de diminuer les dépenses hors investissement de 80 milliards d'euros sur les cinq années à venir et de consacrer un tiers de l'effort fait sur la dette à une augmentation de l'investissement et à une baisse des prélèvements obligatoires pour préserver l'avenir ▪

Suivez l'actualité d'Albéric de Montgolfier sur Twitter : @aldemontgolfier et sur facebook

Lettre info Senat Juillet 2017.indd 1-2
08/08/2017 17:47

ACTUALITÉ

La France bien placée pour profiter du Brexit

Alors que Londres constitue aujourd'hui la première place financière européenne, la perspective de sortie du Royaume-Uni du marché intérieur est susceptible de fragiliser la capacité de l'industrie financière britannique à déployer ses activités en Europe.

Le Brexit pourrait en effet favoriser un rééquilibrage du paysage financier européen dont l'ampleur dépendra de l'issue des négociations.

Par les transferts d'emplois et d'activités qu'il est susceptible d'entraîner, le Brexit constitue un enjeu déterminant pour les centres financiers européens. La place de Paris dispose de nombreux atouts à faire valoir, mais la démarche active de valorisation qui a été entreprise nécessite encore être relayée par la mise en œuvre d'un ensemble de réformes plus structurelles de nature à renforcer durablement son attractivité.

Dans cette perspective, le rapport de la **commission des finances du Sénat formule quatorze recommandations,** visant à la fois à préciser l'armature de la position française lors des négociations sur les modalités de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et à **renforcer la compétitivité de la place de Paris.**
En effet, selon le rapport du Sénat, **Paris est la deuxième ville européenne à pouvoir jouer les premiers rôles dans l'ensemble des secteurs d'activité :** cinq établissements français figurent parmi les quinze premières banques européennes, ce qui permet à Paris de se placer sur la deuxième marche du podium des classements européens sur les marchés des changes et des taux. ▪

ACTUALITÉ

Le musée de Loigny-la-Bataille

Le musée de Loigny, consacré à la Guerre de 1870, **ouvrira ses portes en septembre 2017 suite à une année de grands travaux.** En quittant la sacristie et son annexe pour le presbytère, le musée multiplie sa surface par quatre.

Ce réaménagement a pour vocation l'accueil de groupes et d'écoles, puisque le département souhaite mieux faire connaître ce musée qui fait partie des deux seuls en France consacrés à cette période de l'histoire. **L'importance de ce musée pour la mémoire collective est grande,** il est consacré à la guerre de 1870 qui a fait sur la commune plus de 5.000 morts le 2 décembre de cette même année.

Le projet a un coût global de 1.300.000 euros avec un financement de l'Europe, de l'État, de la Région et du Département mais aussi d'un fonds de dotation ouvert à tous.▪

QAG

Ma question d'actualité au Gouvernement sur le déficit public

Lors de la séance de questions d'actualité au gouvernement, j'ai interrogé le ministre de l'action et des comptes publics, M. Gérard Darmanin, sur le déficit public et les constats de la cour des comptes.

L'audit de la Cour des comptes a montré l'ampleur du déficit public. Ce n'est pas une surprise, ni pour le Gouvernement ni pour le Sénat qui déjà en 2016 avait refusé d'examiner en séance un budget insincère. Nous prévoyions un déficit de 3,2 %, comme aujourd'hui la Cour des comptes. cid:62F056A2-9427-4E08-8D9F-0880FC8006D3@senat.fr Hélas, nous n'avons pas été entendus. Il est temps d'écouter le Sénat, et de prendre en compte ses propositions : sur la maîtrise de la masse salariale de l'État grâce à l'augmentation de la durée du travail des fonctionnaires et au rétablissement de jours de carence; sur la modernisation de notre système fiscal, avec le remplacement du prélèvement à la source par un dispositif moderne, qui n'apporte pas de tracasseries aux entreprises ; sur les suites du Brexit, avec la suppression de la tranche supérieure de la taxe sur les salaires. Notre tort n'est-il pas d'avoir eu raison trop tôt ? Le Gouvernement entendra-t-il enfin le Sénat ?

senat.fr

INTERVIEW

Questions à Claude Térouinard

Conseiller départemental du canton de Brou
Conseiller communautaire de la Communauté de communes du Grand Châteaudun

Vous avez été maire pendant 37 ans et vous êtes conseiller départemental depuis 18 ans, comment envisagez vous l'action politique et le rôle des élus de terrain ?

Les élus de proximité doivent intervenir pour des problèmes du quotidien. A titre exemple, deux accidents graves se sont récemment produits sur une route et j'ai été directement contacté puisqu'il s'agissait d'une route départementale.
Face à une administration parfois compliquée et à la multitude d'intervenants, les citoyens préfèrent s'adresser à des intermédiaires comme leur maire, leur conseiller départemental ou leur parlementaire.
Albéric de Montgolfier a toujours procédé à une décentralisation des services au sein de notre département, facilitant ainsi le contact entre les élus de proximité et les citoyens.

Quel rôle la Dotation d'action parlementaire joue-t-elle pour les communes du département ?

Dans nos petites communes, pour des problèmes quotidiens de voierie, de murs de cimetière, d'assainissement agricole, la partie autofinancée est compliquée à dégager. La dotation d'action parlementaire aide alors la commune lorsque les subventions ne couvrent pas la totalité des fonds. Elle est affectée à des collectivités ou à des associations.
Pour prendre un exemple en Eure-et-Loir, une équipe de football dans un canton de l'extrême sud du département passe en division départementale. Elle jouera donc avec des équipes de l'extrême nord, ce qui multipliera ses déplacements. Cette dotation peut les aider à les financer.
Critiquer cette dotation, c'est méconnaitre la réalité de nos territoires et l'utilisation efficace qui en est faite.
Je suis pour la dotation d'action parlementaire, parce que je sais qu'elle est utilisée à bon escient.

alberic-de-montgolfier.fr

Lettre info Senat Juillet 2017.indd 3-4 08/08/2017 17:47